

*Accord constitutionnel*

● (1230)

Je demande aux premiers ministres de notre pays de reconnaître que, pour doter le Canada de gouvernements fédéral et provinciaux forts tout en tenant compte de la diversité et du caractère unique du Québec, nous devons également y inclure le caractère unique de nos Indiens autochtones au moyen d'un amendement approprié qui reconnaisse l'autonomie des autochtones au Canada. Nous aurions déjà pu le faire sans l'intransigeance des premiers ministres Devine, Getty et Vander Zalm. Je leur demande une fois de plus de reconsidérer leur position et de tenir des audiences publiques dans leurs provinces pour que les autochtones aient la possibilité de participer dans une certaine mesure à l'élaboration de la constitution.

A titre de Canadien qui porte un nom qui n'est ni français ni anglais, bien que je sois à moitié d'ascendance anglaise, je veux faire figurer au compte rendu que j'ai réclamé aussi énergiquement que possible au nom de notre parti la reconnaissance du multiculturalisme dans la constitution du Canada. Je suis très heureux de constater un changement, par rapport à l'accord initial, dans l'accord définitif qui est sorti de l'Édifice Langevin, que rien dans cet accord ne va porter atteinte aux droits existants des groupes multiculturels de notre pays. A mon avis, c'est une chose très importante qui doit être constatée et expliquée aux gens.

Dans notre pays, on constate beaucoup de différences mais je ne pense pas que nous devrions les laisser nous diviser. A mon avis, ce sont ces différences qui rendent notre pays exceptionnel. Je viens d'une circonscription qui compte des gens d'origine nationale très diverse comme des Ukrainiens, des Chinois, des Russes, des Indiens autochtones et quelques Scandinaves comme moi-même. Nous avons des gens d'origine britannique, et quelques-uns d'origine française, quoi qu'ils soient rares. Dans ma province, nous avons une mosaïque culturelle. C'est vraiment sensationnel d'aller dans ma circonscription à un mariage qui n'est pas ukrainien et d'y voir un grand nombre de coutumes ukrainiennes parce qu'on en a adopté certaines extrêmement intéressantes tirées de la culture ukrainienne. Cela s'est produit, je pense, dans tout le pays. Nous ne formons pas le même creuset que l'on trouve au sud de la frontière aux États-Unis. A mon avis, ces différences nous ont enrichi et elles vont unir, je pense, notre pays encore plus étroitement.

Il est crucial que nous appuyions cet accord parce qu'il importe de modifier la constitution afin d'inclure le Québec.

[Français]

Et comme je l'ai déjà dit, il est important de voir le Québec comme une société distincte, de voir la réalité de notre Constitution que Québec est différent. Ce n'est pas du tout la même langue de la majorité du Québec. C'est une culture différente. C'est le Code civil qui est différent. Il y a beaucoup de différences.

[Traduction]

En deuxième lieu, je voudrais traiter du pouvoir de dépenser et des pouvoirs du gouvernement central. Je pense que M. Pierre Trudeau a exagéré au maximum certaines des conséquences désastreuses qui pourraient nuire à l'autorité centrale

ou compromettre le pouvoir de dépenser. Je pense qu'en exagérant de la sorte, il a évoqué le pire qui pourrait se produire.

Mon collègue, la députée de New Westminster—Coquitlam a fait valoir qu'elle était déjà à la Chambre à l'époque où M. Lester Pearson, alors premier ministre, avait préconisé le fédéralisme coopératif. Le très honorable Lester Pearson avait essayé, en vain cependant, de faire reconnaître dans la constitution le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Maintenant, il fait partie de l'Accord du lac Meech. En fait, on y parle du gouvernement fédéral par rapport au pouvoir de dépenser, alors qu'auparavant il n'en était pas question. On reconnaît également dans l'Accord des objectifs nationaux qui n'avaient pas été précisés auparavant. A mon avis, certaines des idées que M. Lester Pearson avait cherché à défendre pendant les années 1960 ont germé et commencent à porter fruit.

En ce qui a trait au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et la formule de modification de la constitution, à bien des égards nous avons les mains un peu moins liées car, désormais, il ne nous faut l'assentiment que de sept provinces sur dix. Dans le cas de l'assurance-maladie, de l'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada, nous avons obtenu le consentement unanime des provinces et du Parlement fédéral avant d'y donner suite. A présent, si une province comme Terre-Neuve, la Saskatchewan, l'Ontario, ou la Colombie-Britannique, décide de se montrer intransigeante et de refuser son assentiment, cela ne bloquera pas nécessairement le reste du pays.

Il est question du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines relevant exclusivement des provinces. Il s'agit de droits qui appartiennent aux provinces. Ces dernières ne reçoivent pas une juste compensation pour un programme national à moins qu'elles ne mettent en oeuvre un programme compatible avec les objectifs nationaux. Que peut-on reprocher à cela? Si ce programme n'est pas compatible avec les objectifs nationaux, elles ne seront pas dédommagées, mais si ce programme est opportun et apprécié, elles en subiront les conséquences lors des prochaines élections provinciales.

**M. Caccia:** Que ferez-vous pour la surfacturation?

**M. Nystrom:** La surfacturation n'a rien à voir là-dedans. S'il y a un parti qui connaît l'assurance-maladie, c'est bien le parti de Tommy Douglas qui a lutté pour instaurer l'assurance-maladie en Amérique du Nord à partir de la Saskatchewan, où il y a réussi un 1<sup>er</sup> juillet, il y a environ 25 années.

En ce qui a trait à la Cour suprême et au Sénat, je me demande pourquoi des gens comme Pierre Trudeau, le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) et quelques autres croient que le gouvernement fédéral devrait avoir le droit de nommer unilatéralement les juges de la Cour suprême. Nous vivons dans une fédération. Nous avons deux ordres de gouvernement qui sont égaux.

En Saskatchewan, nous avons eu des problèmes par suite de décisions de la Cour suprême. Celle-ci y a annulé un projet de loi du gouvernement Blakeney qui visait à imposer les multinationales pétrolières étrangères. Si cela a pu se faire, c'est notamment parce que les provinces n'ont pas leur mot à dire dans la nomination des juges de la Cour suprême.